



Règlement intérieur



1) LES ENTRÉES ET SORTIES

Lieu :

Complexe sportif, route de Châtillon 89390 RAVIERES.
La Gravière du Moulin, 7 route de Frangey 89160 LEZINNES.

Horaires :

8h - 9h: Garderie
9h - 9h30: Accueil
9h30 - 12h: Activités
12h - 14h: Repas, temps calme
14h - 14h30: Accueil
14h - 17h: Activités
17h - 18h30: Garderie

Arrivée et départ :

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte référent qui signale au directeur (ou au directeur adjoint) l'arrivée ou le départ de l'enfant.
Durant les temps d'activités, les parents ni tout autre personne étrangère au service ne sont plus autorisés à pénétrer dans les locaux du centre.

2) INSCRIPTION AU CENTRE

La procédure :

- Une plaquette d'information contenant le programme d'activités est diffusée dans les écoles du Canton, l'ensemble des communes, le site internet de la Communauté de communes ainsi que dans le quotidien l'Yonne Républicaine.
- Une préinscription est prévue le 1 juillet 2009 de 16 à 19h au centre de loisirs.
- L'inscription est possible dès la période d'ouverture du centre sur le temps d'accueil.
- Les inscriptions se font à la demi-journée ou à la journée avec repas.
- Aucun repas ne pourra être servi en cas d'inscription à la demi-journée.
- Toute absence non signalée 24 heures à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera facturée.

Tarifs :

	Plein tarif	Tarif avec l'aide au temps libre
Journée avec repas	8,50 €	4,50 €
Journée sans repas	7 €	3,50 €
Demi-journée	4,50 €	2,50 €

Les formalités :

- Les enfants sont accueillis à partir du jour de leurs 4 ans.
- Remplir une fiche sanitaire par enfant.
- Signer le règlement intérieur avec la mention « lu et approuvé ».
- Fournir les bons aide aux temps libres (CAF, MSA) si vous en possédez.
- Fournir la photocopie des vaccins de l'enfant.
- Fournir un chèque d'avance d'un montant de 50 € à l'ordre du Trésor Public, cette somme ne sera encaissée qu'au moment de l'édition de la facture; facture qui vous sera adressée à la fin de la période d'ouverture du centre de loisirs. Dans le cas d'un montant de facture inférieur au montant versé à l'avance, le chèque ne sera annulé qu'après l'encaissement des sommes réellement dues.

3) LA VIE AU CENTRE

Repas :

- Un goûter (compris dans le tarif) sera servi aux enfants en fin d'après-midi.
- Les repas seront pris à la maison de retraite pour Ravières et à l'accueil de loisirs pour Lézennes. Il est demandé aux familles de réserver 24 heures avant.

Discipline :

Des règles de vie sont fixées par l'équipe d'animation (respect d'autrui, du matériel, aide mutuelle,.....) et expliquées aux enfants.

Ces règles s'appliquent également au personnel du centre.

Si un enfant pose trop de problèmes de discipline, il sera fait mention aux parents et le directeur pourra exclure cet enfant si nécessaire.

Vêtements :

Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant et de privilégier les tenues adaptées aux activités.

Le centre décline toute responsabilité concernant la dégradation d'objets personnels ou la perte de vêtements.

Activités :

Le centre propose des activités variées décrites dans un projet pédagogique revu chaque année et mis à votre disposition.

Certaines activités donnent lieu à une inscription préalable.

4) L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le responsable légal est le Président de la Communauté de Communes d'Ancy-le-Franc.

Le responsable pédagogique / technique est le directeur du centre.

Le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur doivent être lus et respectés par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Le personnel d'encadrement est employé par la Communauté de Communes ; il doit être à l'écoute des enfants, des parents et doit avoir un comportement exemplaire.

5) DIVERS

Les enfants pourront être filmés et photographiés lors des activités pour une présentation à la fin de la période d'ouverture.

Toutes les activités seront encadrées par du personnel qualifié.

Le directeur du Club des Loustics

NOM, Prénom du responsable légal
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Laurent BORNET